

# CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 24 NOVEMBRE 2014 à 18h30

---

## COMPTE RENDU

---

**Présents** : Mesdames et Messieurs Bernard RAGAGE, Sylvie SOILLY, Laurent JANODET, Bernard ROBBE, Roselyne BLIN, Daniel BUYCK, Franck DUCROT, Véronique LAULIAC, Ralph PAIN, Rémi PETITOT, Sophie PLOUZOT, Colette ROBLIN, Claudie TERRIEN.

**Absentes excusées** : Nicole SOUPEAULT, Lise LEFRANC

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

**Secrétaire de séance** : Sylvie SOILLY.

**Date de Convocation** : 20 novembre 2014

La séance est ouverte à 18h30. Madame Sylvie SOILLY est nommée secrétaire de séance.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal et aux personnes présentes dans la salle de rendre hommage, en observant une minute de silence, à la mémoire de Monsieur Jean Legros, ancien Maire de la commune et Messieurs Roger Soilly et Camille Ducrot, anciens conseillers.

**Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.**

Le procès-verbal de la réunion du 6 octobre dernier sera soumis à l'approbation des Conseillers municipaux lors de la prochaine séance.

**Point 1: Nouveaux statuts de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM)**

Le Maire informe le Conseil municipal que par délibération (consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat), en date du 8 octobre 2014 le Conseil communautaire de la CCAVM a validé à l'unanimité la révision des statuts de la CCAVM, portant sur les compétences suivantes : « Aménagement du territoire », « Tourisme » et « Enfance-jeunesse ».

Le Maire rappelle que conformément à l'article L 5211-17, les compétences transférées à la CCAVM sont décidées par délibérations concordantes de la CCAVM et des Conseils municipaux.

**A l'unanimité**, le Conseil municipal accepte les nouveaux statuts de la CCAVM.

**Point 2 : Taxe d'Aménagement 2015**

Le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions prises en 2012 en matière de Taxe d'Aménagement : applicable pour une durée de 3 ans, au taux de 1%.

Il convient de revoir les dispositions pour 2015.

**A l'unanimité** le Conseil municipal décide de reconduire sur l'ensemble du territoire communal l'application de la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, reconductible d'année en année, sauf renonciation expresse.

**Par 12 voix pour**, le Conseil municipal vote un taux de 5%

### **Point 3 : Relais Services Publics (RSP) : Convention et demande de subventions 2014/2015.**

Le Maire donne la parole à Sylvie SOILLY, qui rappelle au Conseil municipal les missions du RSP et les partenaires.

Une aide financière au titre du FNADT peut être sollicitée à hauteur de 10 000 € portant sur les dépenses de fonctionnement de la période du 01/09/2014 au 30/09/2015.

**A l'unanimité** le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention et sollicité une subvention au titre du FNADT

### **Point 4 : Prix des « Maisons Fleurie ».**

Le concours des « Maisons fleuries » est départemental. Le jury communal rend visite en juin aux participants inscrits. Cette année 13 particuliers et 3 commerçants ont participé.

Remise du prix département vendredi 28 novembre 2014 à 18h à Migennes.

Sur proposition de la Commission chargée notamment de l'animation,

**A l'unanimité** le Conseil municipal, décide d'attribuer, dans le cadre du Concours des Maisons et Commerces Fleuris 2014 une récompense financière aux trois premiers de chaque catégorie, et une plante à tous.

Selon le classement établi par la dite commission, il sera attribué 40 € aux 1<sup>er</sup>, 30 € aux seconds et 20 € aux troisièmes. Remise des prix en janvier 2015, autour d'un pot de l'amitié.

### **Point 5 : Conventions**

Fondation du Patrimoine : Travaux tourelle Sud de l'église St Georges, la Fondation du Patrimoine abonde à hauteur de 1 000 €.

**A l'unanimité** le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention précisant les modalités de versement.

Changement photocopieur : Un nouveau matériel doit être installé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour, en outre, répondre aux obligations de la dématérialisation. Une consultation simple va être lancée auprès de différents prestataires.

**A l'unanimité** le Conseil municipal autorise le Maire à changer le photocopieur et lancer une consultation.

Déneigement / coût de l'intervention : Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est partagée en 2 zones pour le déneigement des voies communales. (Zonage consultable au secrétariat). Les deux prestataires habituels ont été sollicités Maternaud et EDAG, Tarif proposé : 55 € / heure.

**A l'unanimité** le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de déneigement avec G. Maternaud et avec EDAG

Oxfam : Demande le passage du trailwalker à Quarré les Tombes les 6 et 7 juin 2015. Poste d'accueil de 15h à 24h. Demande des organisateurs : mise à disposition de la salle polyvalente et prise en charge des repas des marcheurs, plafonnée à 4 500 €.

**A l'unanimité** le Conseil municipal donne un accord de principe. Le sujet sera étudié lors d'une séance ultérieure en janvier 2015.

### **Point 6 : Ressources humaines**

Secrétariat accueil : Faute de réponse de la commission technique du Centre de Gestion, l'approbation du projet de réévaluation du poste de 80% à 100% ne peut être validée. Le sujet sera abordé lors de la prochaine séance.

Secrétariat Comptabilité : suite au départ d'une des deux secrétaires en poste à mi temps, la fonction sera assurée à temps plein par une seule personne au 01/01/2015.

**Point 7 : Répartitions des taxes d'enlèvements des OM.**

**A l'unanimité**, le Conseil municipal accepte les dispositions suivantes :

Pour 2014 : Idem les années précédentes, à savoir une répartition selon le nombre de logements / adresse et proratisation selon la durée d'occupation au cours de l'année.

Pour 2015, une décision de principe est retenue : Répartition selon la valeur locative (à réclamer au près des services compétents) et appel à l'occupant présent au 1<sup>er</sup> janvier.

**Point 8 : Décision modificative.**

Le Maire informe le Conseil municipal que des écritures sont à réaliser avant la fin de l'année :

En section de fonctionnement, il conviendrait de prévoir 2000 € au compte 673.

En section d'investissement pour répondre à la nécessité d'installer un poteau incendie rue de l'Etang, il conviendrait de prévoir 3 500 €

Ces opérations peuvent être financées par l'excédent de fonctionnement.

**A l'unanimité**, le Conseil municipal accepte la décision modificative telle qu'elle est présentée.

**Questions diverses :**

- **Station distribution de carburant :** L'ouverture est prévue dans le courant de la semaine. Défense incendie liée à la station : un point d'aspiration est à prévoir sur l'étang à partir du terrain appartenant à la commune, en complément de la borne incendie à implanter à proximité.
- **Plan Communal de Sauvegarde :** Approuvé par le Préfet.
- **Frelon asiatique :** Il est arrivé dans l'Yonne. Il est reconnaissable par 1 seul anneau jaune sur l'abdomen et ses pattes jaunes. En cas de doute, contactez le Président de l'association sanitaire apicole de l'Yonne, Alain BARON – 03 86 66 44 92.
- **PNRM :** Mois de la pléchie en mars 2015. Inscriptions au préalable. Plus de renseignements consultables en mairie.
- **Délégations**  
**DPU :** F. Valtat parcelle Montgaudier - Mme Artisson 14 rue de l'Etang – M. et Mme Korth les Lavaults – H. Morgnieux rue des Ecoles.
- **Vente du Presbytère :** ouverture des plis mercredi 26/11/2014.

Tous les sujets étant abordés, la séance est levée à 20h30.